

Fonctionnaires restés sur le grade de reclassement Des promotions... enfin ! mais en nombre très insuffisant !

En application du décret du 14 décembre 2009, un BRH est paru le 25 février 2010 organisant la promotion par liste d'aptitude des fonctionnaires restés sur le grade de reclassement vers les grades de reclassement. Une première vague de promotions est organisée au titre de 2009 d'ici le mois de juin. Une autre vague de promotions sera organisée fin 2010 au titre de l'année 2010. Mais le nombre annoncé de promotions est totalement insuffisant. La mobilisation reste nécessaire pour faire reconnaître les droits des reclassés.

Listes d'aptitude pour 2009 et 2010

Après la parution du BRH-CORP-DRHRS-0075 du 25 février 2010, la direction de La Poste a annoncé qu'elle organisera une vague de promotions au titre de 2009 au cours du premier semestre 2010.

La DORH va lancer le récolement des candidatures dans les prochaines semaines. **Attention, l'inscription ne sera pas automatique, il faudra faire acte de candidature.** Les CAP de validation des lauréats devraient avoir lieu au mois de juin. **Les lauréats seront nommés rétroactivement au 31 décembre 2009.**

Les candidat-es seront départagés par l'appréciation du Chef de Service, Excellente Candidature, Bonne candidature, Assez Bonne candidature puis par leur ancienneté. L'ancienneté est appréciée au 31 décembre 2008.

Une nouvelle vague de promotions des fonctionnaires restés sur le grade de reclassement aura lieu fin 2010 dans les mêmes conditions et ainsi de suite les années suivantes. Les fonctionnaires restés sur le grade de reclassement pourront postuler à la fois sur les listes d'aptitude aux grades de reclassements et aux REP vers les grades de reclassification (sauf les préposé-es, les CT et TINT qui ne peuvent postuler pour des grades de reclassification).

Promotion non fonctionnelle

Comme annoncé dans le BRH, la promotion ne sera pas fonctionnelle et les agents resteront sur leur poste actuel. Les préposé-es et AEXDA qui seront promus CDTX ne deviendront pas Chefs d'Equipe et resteront sur leur poste actuel en I.2 ou I.3.

Les CT ou CDTX qui seront promus IN resteront sur leur poste actuel.

Et ainsi de suite pour toutes les promotions...

- **Augmentation du taux de promotion des fonctionnaires reclassés**
- **Indemnisation du préjudice subi du fait du blocage de la carrière pendant plus de 15 ans et reconstitution de carrière**

118 promotions en 2009... seulement !

Le nombre de promotions pour 2010 serait similaire.

La direction de La Poste se vante que le taux de promotion à La Poste est de 10%. La direction n'applique même pas ce taux aux fonctionnaires reclassés-es. Alors que le blocage de la carrière pendant plus de quinze ans justifierait un taux de promotion largement supérieur.

Les reclassés seraient 8228 dont 6486 en activité.

Les 2950 préposé-es ne pourront pas se porter candidat-es lors de la vague de promotions 2009. Seuls les AEXDA et AAPDA pourront postuler pour le grade de CDTX. Les préposé-es ne pourront postuler que pour 2010 et les années suivantes.

Explication de La Poste : la loi qui permet aux préposé-es de postuler pour le grade de CDTX date d'Août 2009. Or, les conditions de candidature sont fixées au 31 décembre 2008. L'explication est purement factice et la direction aurait pu se débrouiller autrement. C'est seulement une volonté de retarder la promotion des préposé-es.

Journée d'action au mois de mai ?

Les fonctionnaires reclassés vont enfin avoir des possibilités de promotion vers les grades de reclassement.

Mais en si petit nombre qu'il faut continuer à faire pression sur la direction pour que le nombre de promotions soit élargi fin 2010 et les années suivantes.

Il est totalement inacceptable que le taux de promotion des reclassés soit aussi bas, alors que la direction ne cesse de se féliciter du taux de promotion sans précédent des postier-es en général.

SUD va proposer aux autres organisations syndicales et aux associations de reclassés-es une nouvelle journée d'action qui pourrait avoir lieu au mois de mai.



**Fédération syndicale des activités postales et
de télécommunications**

25/27 rue des Envergies 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.org http://www.sudptt.org